

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 29 (1941)  
**Heft:** 118-119

**Artikel:** Les églises protestantes de la Suisse au temps de la république helvétique  
**Autor:** Strasser, Otto-Erich  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380393>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES ÉGLISES PROTESTANTES DE LA SUISSE AU TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE

---

Les bouleversements des temps actuels, qui secouent profondément la vie nationale aussi de notre chère patrie, nous rappellent un temps, pas très éloigné, de son histoire, où des perturbations analogues ébranlaient avec toute l'Europe, son centre, la Suisse, jusque dans ses fondements et ses assises séculaires. Ce temps fut celui de la République helvétique. Il est vrai que sa durée ne fut que de quelques années. L'Etat unitaire de l'Helvétique ne subsista que de 1798 à 1803. Mais ce court laps de temps suffit non seulement pour modifier profondément le statut politique, mais pour manifester aussi le profond changement spirituel qui s'était produit avec l'avènement de ces temps nouveaux. Les Eglises aussi et, plus particulièrement, les Eglises protestantes des cantons suisses d'alors, ne pouvaient pas ne pas s'en ressentir. Elles furent, à leur tour, touchées par le choc provoqué par les événements politiques. Comment aurait-il pu en être autrement ? L'histoire ecclésiastique nous apprend que, de tout temps, la vie des Eglises est intimement liée à celle des peuples.

Les documents ne nous manquent pas pour retracer l'histoire des Eglises protestantes de la Suisse au temps de la République helvétique. La grande collection en 10 volumes de l'*Amtliche Aktensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik*, publiée de 1886-1910 par Johannes Strickler, contient une foule de pièces à ce sujet. Des ouvrages d'histoire ecclésiastique suisse — je ne cite ici que Edouard BLÖSCH, *Geschichte der schweizerischen reformierten Kirchen* (1898-99) et Wilhelm HADORN, *Kirchengeschichte der reformierten Schweiz* (1907)

*N.-B.* — Travail présenté à la Société vaudoise de théologie, à Lausanne, le 25 novembre 1940.

— ou des monographies consacrées à certaines personnalités nous renseignaient déjà sur la vie religieuse sous le régime helvétique. Mais aujourd’hui nous sommes à même de nous en faire une idée plus complète, grâce à la publication du magistral ouvrage de feu le professeur Paul Wernle, le maître de l’historiographie ecclésiastique suisse. Malgré le mal qui l’a tourmenté pendant les dernières années de sa vie, Paul Wernle a consacré ses dernières forces à continuer son *Histoire du protestantisme suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par l’histoire du protestantisme suisse au temps de la république helvétique (le premier volume de cet ouvrage a paru en 1938). Des mains amies l’ont publié. M. Wernle en a encore lu les épreuves.

Si donc nous pouvons connaître, mieux que par le passé, cette histoire, nous en sommes redevables, en grande partie, aux patientes recherches de l’éminent théologien bâlois. Je m’en voudrais cependant de ne pas mentionner ici un autre historien moins connu, mais dont les travaux concernant notre sujet nous ont été fort utiles. Il s’agit de M. Carl Damour, pasteur à Hüttlingen en Thurgovie. Sa thèse de doctorat, imprimée en partie seulement, étudie le sujet si intéressant de la politique ecclésiastique de la république helvétique et de son ministre Philippe-Albert Stapfer. Cette thèse date de 1930.

Après avoir mentionné les sources principales de notre étude, nous examinerons maintenant, d’abord dans une première partie, les relations entre l’Etat et les Eglises protestantes au temps de la République helvétique et nous essayerons ensuite de comprendre ces mêmes Eglises dans la recherche de leur unité.

#### *Les relations entre l’Etat et les Eglises protestantes au temps de la République helvétique.*

Disons d’emblée que les relations entre l’Etat helvétique et les Eglises protestantes, et même l’Eglise catholique, pour la mentionner aussi en passant, furent moins négatives, moins dictées par une prudente neutralité de part et d’autre qu’on ne le pense souvent. L’attitude des hommes d’Etat de la Suisse helvétique, en tout cas, ne s’inspirait pas unilatéralement des principes du jacobinisme révolutionnaire. De leur côté, les milieux ecclésiastiques ne se composaient pas uniquement de réactionnaires protestant contre la nouvelle situation qui leur était faite. Officiellement, les articles 6 et 26 de la Constitution helvétique réglaient les rapports entre l’Etat et les Eglises sous le nouveau régime unitaire. Dans ces articles, la religion et le culte sont

déclarés faire partie du domaine privé. Les Eglises sont considérées, tout au plus, comme sociétés d'utilité publique, au même titre que d'autres associations de ce genre. Tous les ecclésiastiques sont privés du droit de vote. Ils ne sont pas non plus éligibles. Contradiction flagrante, dans une constitution qui se flatte de proclamer, pour la première fois en Suisse, l'égalité de tous les citoyens devant la loi ! Les articles mentionnés frappaient en outre l'Eglise catholique, puisque toutes les relations d'Eglises, de « sectes », dic dédaigneusement l'article constitutionnel, avec une puissance ecclésiastique étrangère (entendez : le pape) leur étaient interdites.

Pareilles stipulations devaient tout naturellement provoquer des réactions plus ou moins violentes dans le camp de ceux qui s'opposaient au nouvel état de choses. L'un des chefs de ces réactionnaires fut l'antistès Merian de Bâle. Ils étaient surtout nombreux parmi les catholiques dans la Suisse primitive. Mais même la patrie de Frédéric-César de La Harpe connut des critiques qui ne furent pas tendres pour les novateurs. Est-il nécessaire de rappeler ici le nom du doyen de Château-d'Oex, Philippe Bridel ? Mais la réaction se fit sentir surtout à Berne et à Zurich. Le premier diacre de la cathédrale de Berne, le pasteur Johann-David Müslin, de la fameuse tribu pastorale bernoise des Musculus, est appelé avec raison par Wernle (p. 457) « le prophète de jugement et de malheur de la République helvétique ». Il lui souhaitait une prompte ruine. Il en était de même de l'antistès Johann-Jakob Hess de Zurich. Mais l'adversaire le plus radical du système helvétique et de son attitude envers les Eglises, ce fut, ô ironie, le maître et l'ami de celui qui fera tout pour adapter l'Eglise aux principes helvétiques, le maître et l'ami de Stapfer, le professeur Johann-Samuel Ith.

Professeur de philosophie, théologien à l'Académie de Berne, membre du Conseil des Ecoles, il se retira pendant la tourmente politique dans une calme paroisse rurale du Seeland bernois, à Siselen, pour rentrer ensuite à Berne, pour y veiller au destin de l'Eglise bernoise comme son doyen.

Au mois d'avril 1799, Ith publia un écrit dans lequel il examine les rapports de l'Eglise et de l'Etat dans l'« Helvétie protestante »<sup>(1)</sup>. Dans

(1) Cet opuscule a été traduit en français et édité sous le titre : *Essai sur les rapports de l'Etat avec la religion et avec l'Eglise et sur l'organisation qu'il convient de donner à celle-ci dans l'Helvétie protestante*. Lausanne, chez André Fischer et Luc Vincent. 1798. 87 p. (Réd.).

un avant-propos, l'auteur, adepte convaincu de Kant, voit une coïncidence providentielle dans le fait que l'Helvétie se trouve à mi-chemin entre la France, qui vient de faire sa révolution politique, et l'Allemagne, qui a eu sa révolution philosophique avec Kant.

L'Helvétie, elle, opérera la synthèse heureuse des deux principes. Et Ith de continuer : Toute vraie Morale présuppose la Religion. Tout Etat qui veut subsister doit être basé sur la Morale. Or, la Religion, de son côté, ne peut prospérer que par l'Eglise. Conclusion : L'Etat a besoin de l'Eglise. Celle-ci a des devoirs envers l'Etat. Il est impossible que l'un des partenaires puisse se dérober à l'autre. Mais Ith va plus loin encore. Il voit une union si étroite entre l'Eglise et l'Etat que celui-ci non seulement assurera à l'Eglise la subsistance matérielle, mais qu'il en sanctionnera les statuts et les symboles mêmes et qu'il fera prendre aux ecclésiastiques, aux « *Religionslehrer* », pour employer le terme cher à la phraséologie helvétique, des engagements formels, par le serment d'enseigner la pure doctrine. Ith réclame en outre le retour à la discipline ecclésiastique du *Chorgericht*. Il prévoit une organisation synodale de l'Eglise, dans laquelle la commission synodale, le Conseil ecclésiastique, serait pourtant la véritable autorité, en dépit des attributions du synode. Des droits éventuels des paroisses particulières, il n'en est pas question.

Ces idées ecclésiologiques du professeur bernois n'étaient nullement celles des doctrinaires helvétiques. Il est indéniable que la constitution, telle qu'elle fut interprétée par des politiciens radicaux comme Peter Ochs, visait, selon l'exemple donné par la France révolutionnaire, à la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat. C'était l'avis reçu par une grande partie des citoyens helvétiques. En voici quelques preuves :

Les agents du gouvernement, établis dans chaque commune, étaient pour la plupart hostiles à la Religion chrétienne. Une populace licencieuse ne suivait que trop facilement le mot d'ordre donné par ses supérieurs. Rappelons, en passant, les scènes ignobles dont le couvent de Saint-Gall fut le théâtre ou le sac de la sainte chapelle d'Einsiedeln. A Bâle, le résident français Mengaud fit répandre un pamphlet intitulé *Le Notre-père du vrai Suisse libre*. Dans cette prière, Guillaume Tell est invoqué comme auteur de la liberté suisse : « Que ton nom soit sanctifié dans toute la Suisse », etc. Vous savez qu'à Lausanne même la statue de Guillaume Tell fut dressée dans le temple de Saint-Laurent. Il est vrai que d'authentiques patriotes

protestèrent sur les bords du Rhin comme sur les rives du Léman contre de pareilles manifestations blasphématoires et contre ce manque de... goût. Voilà quelques exemples de ce qui se passait sur le plan populaire. Mais dans les hautes sphères des gouvernants helvétiques eux-mêmes, l'antocléricalisme, sinon l'antichristianisme, était de mise. On prêtait le serment sur la nouvelle constitution, mais sans invoquer Dieu ou au moins l'Etre suprême. A la suite d'une pétition de patriotes bâlois, le Directoire interdit, en 1799, à Stapfer, son ministre du Culte, de publier un second mandement pour le Jeûne, comme il l'avait fait en 1798.

Au Sénat comme au Grand Conseil, on ne se gênait point pour critiquer souvent violemment l'Eglise et pour attaquer la Religion. On ne visait pas seulement la Religion chrétienne, mais toute Religion. Il y eut même des antisémites parmi les députés. Il est vrai que le poète et grand-conseiller Suter d'Aarau rappela à l'assemblée que le Juif, lui aussi, était digne du respect humain. Mais, par exemple, le député Carrard, du Canton du Léman, ne cachait pas son mépris pour les Israélites. Il proposa d'éliminer l'hébreu du plan d'étude des Facultés de théologie. Il se plaît à relever ce que, sans doute, des titulaires de chaires de l'Ancien Testament constatent douloureusement, de nos jours encore, chez leurs étudiants : « L'hébreu, c'est la langue que, malgré tout, aucun des étudiants en théologie n'apprend à fond et que beaucoup d'entre eux oublient tout aussitôt ». Carrard, en outre, croit savoir que les jeunes pasteurs se servent de la couverture de leur Bible hébraïque pour aiguiser leurs rasoirs ! Que les jeunes théologiens, au lieu de perdre leur temps avec cette langue parfaitement inutile, s'initient à la médecine pastorale et à l'agriculture. Une saine religion vise à ce qui est utile. <sup>(1)</sup>

Mais ce ne sont pas seulement des voix antireligieuses et antichrétiennes qui s'élèvent contre la religion et contre les Eglises, ce sont aussi des hommes profondément pieux, qui par motif même de religion se font les porte-paroles d'une séparation de l'Etat et de l'Eglise.

Voici d'abord l'écrit d'un anonyme bernois. Il parle au nom du peuple et de ses droits en matière de religion. Il rappelle que l'ancienne alliance entre l'Eglise et l'Etat, telle qu'elle était proclamée, par exemple, par le *Synode de Berne* de 1532, est prescrite avec le

<sup>(1)</sup> WERNLE, *ouvr. cité*, p. 195. Le grand Tissot, de Lausanne, pourtant, a déclaré qu'on ne saurait être à la fois un bon médecin et un bon pasteur.

changement du régime et la disparition de l'une des parties. Le peuple des Eglises est parfaitement libre maintenant de se donner une nouvelle constitution ecclésiastique d'où cette alliance avec l'Etat soit absente. Notre Bernois raisonne en juriste.

Mais voici le pieux et fameux pasteur de Saint-Pierre, à Zurich, Johann-Kaspar Lavater qui, lui aussi, plaide en faveur d'une Eglise indépendante de l'Etat. Lavater laisse parler son cœur. Il voudrait même la plus grande liberté pour chaque paroisse particulière, en tout cas le droit de nommer elle-même son pasteur. Dans une publication du 6 octobre 1798, intitulée *Aaron et Moïse*, Lavater démontre que la religion, et avec elle le culte, ont leur vie propre et ne sont pas seulement le soutien de la morale et avec cela tout juste utiles à consolider l'Etat. L'Etat, lui, peut parfaitement se passer de tout concours religieux, comme de son côté la religion n'a pas besoin de l'appui du bras séculier. Séparons donc les deux sociétés, mais que l'Eglise, telle une autre association scientifique ou économique, travaille, dans son domaine, au plus grand bien des citoyens. De cette manière encore, elle aura bien mérité de la patrie. Tout en restant chacun dans son rôle, chacun dans sa charge, Moïse, le législateur, et Aaron, le sacrificateur, sont de véritables frères. Ainsi Lavater peut-il être considéré comme un précurseur du grand penseur ecclésiologique que fut, un peu plus tard, Alexandre Vinet.

Nous avons hâte, cependant, de préciser l'attitude du ministre du culte de la République helvétique, de Philippe-Albert Stapfer, dans le problème que nous exposons. Ce ministre du culte était en même temps celui de l'Instruction publique, des Arts et des Ponts et chaussées. Et, en effet, avec une persévérance remarquable et un art très délicat, Stapfer n'a cessé durant son court ministère, de 1798 à 1801, d'établir des ponts et de construire une voie intermédiaire entre les partis opposés. Stapfer a tenté un grand effort de synthèse. Il est frappant de voir ce que cet homme a essayé de faire pour marcher avec le temps et les événements et pour sauvegarder cependant les intérêts imprescriptibles d'une vénérable institution du passé, l'Eglise. Ce fils d'un doyen de la cathédrale de Berne, théologien, lui aussi et même professeur de théologie, s'ouvrit à la philosophie de Kant et aux idées de liberté apportées alors par la révolution française. Comme il cherchait une synthèse entre ses deux conceptions religieuses et philosophiques, de même qu'il était ardemment attaché à sa patrie, Stapfer vit ce qu'il y avait de généreux dans l'idéal apporté

par la France. Toujours est-il qu'appelé le 2 mai 1798 au poste de ministre helvétique, Stapfer accepta cette charge et mit toute sa conscience et beaucoup de son cœur dans l'accomplissement de ses fonctions. Ses amis d'antan, le diacre Müslin et le professeur Ith, son ancien maître à l'Académie, ne lui pardonnèrent jamais ce qu'ils regardaient comme une trahison envers la vieille tradition suisse.

Courageusement, Stapfer se mit à l'œuvre et, disons-le d'emblée, si les Eglises, tant protestantes que catholiques, n'ont pas souffert davantage encore du régime de l'Helvétique, le mérite en revient certainement à Stapfer. Il a servi continuellement d'intermédiaire entre le parti helvétique radical et les tendances plus conservatrices. Stapfer, disons-le aussi, a connu le sort de tous ceux qui se posent en médiateurs : il ne fut compris ni des uns ni des autres, et il a mécontenté les deux partis.

Mais voyons ce que Stapfer tâchait de réaliser, en suivant cette ligne de conduite moyenne. 1<sup>o</sup> Représentant de la République unitaire, Stapfer rêvait, lui aussi, d'une Eglise helvétique unitaire. En tous cas, il envisage une organisation de l'Eglise dans laquelle la paroisse particulière n'est pas autonome, mais dépend des autorités ecclésiastiques supérieures. Aussi combat-il le droit réclamé, toujours à nouveau, par les paroisses d'écrire elles-mêmes leur pasteur. Stapfer constata le peu de maturité du peuple d'alors en matière électorale. Il tint compte de l'agitation des esprits, en ces temps où souvent les pasteurs étaient en butte aux pires vexations, où tel paroissien, s'estimant à tort ou à raison lésé par celui qui était sous l'ancien régime : Monsieur le pasteur, prenait maintenant sur le «Citoyen pasteur» une vengeance facile et souvent cruelle ; Stapfer, en refusant aux paroissiens de nommer leur conducteur spirituel, voulait précisément défendre la dignité du pastorat. D'un autre côté, évidemment, en nommant les ecclésiastiques par les Chambres administratives qui dépendaient elles-mêmes directement du gouvernement, celui-ci entendait s'assurer une influence directe ou au moins un moyen de contrôler l'Eglise. Les pasteurs, eux aussi, devaient porter la cocarde nationale vert-rouge-jaune de la République helvétique.

2<sup>o</sup> Stapfer a tout fait ce qui dépendait de lui pour améliorer la situation financière si précaire des Eglises, et des pasteurs, en particulier. Les dîmes et les redevances de toute sorte étant abolies, les Eglises, les écoles, les pauvres aussi qui avaient subsisté grâce à ces ressources, se virent réduits à un état souvent d'extrême misère. Il y eut alors

des pasteurs qui devaient s'estimer heureux d'être invités avec leur famille, à tour de rôle, chez leurs paroissiens pour manger à leur faim. L'Etat s'était bien engagé à salarier les ecclésiastiques, mais le trésor de la République helvétique était d'habitude à sec. Stapfer a fait tout ce qui était en son pouvoir pour améliorer la situation matérielle de l'Eglise.

3º D'autre part, anti-séparatiste qu'il était, le ministre du culte entendait que l'Eglise s'intéressât à la vie de la nation et qu'elle manifestât cet intérêt. Les pasteurs, les curés et les rabbins diront donc la prière pour la république. Le texte de cette prière avait été fixé par le gouvernement. Les hommes du régime helvétique s'en sont occupés eux-mêmes. Ils aiment à endoctriner. Leur prière liturgique, par exemple, rappelle au bon Dieu qu'il existe maintenant le grand bienfait de la séparation des pouvoirs et lui demande de bénir et le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif et le pouvoir juridique de la République (*Wernle*, p. 343). Mais ne rions pas. Notons plutôt que toute préoccupation religieuse n'était donc pas absente des séances du gouvernement helvétique. Stapfer y fut pour beaucoup. Ce gouvernement, si décrié comme étant antireligieux, promulgue, le 4 mai 1799, une loi sur la sanctification du dimanche. Il tâche de trouver des pasteurs aumôniers pour la Légion helvétique en formation. Il maintient des subsides à des paroisses évangéliques de l'étranger qui, sous l'ancien régime, avaient reçu des libéralités de leurs coreligionnaires suisses. Non seulement ce gouvernement ouvre un concours pour la composition d'une *Marseillaise helvétique*, mais, entre les deux batailles de Zurich (juin et novembre 1799), le parlement helvétique discute pour savoir si, en des circonstances si graves, des séances théâtrales sont de saison et si le duel doit être ou non, toléré dans l'armée.

Ainsi tout en rompant théoriquement dans sa constitution avec l'Eglise, pratiquement en maintenant une direction des Cultes, en s'intéressant de diverses manières à la vie religieuse, l'Etat helvétique est resté en relation avec les Eglises. Il avait d'ailleurs tout intérêt à ne pas se les aliéner. Les Eglises, de leur côté, ne pouvaient pas se désintéresser de la vie nationale, même sous la forme nouvelle qu'elle avait reçue.

\* \* \*

Mais il est temps maintenant d'envisager la vie propre des Eglises protestantes au temps de la République helvétique. Cette vie porte

l'empreinte même de la nouvelle tendance qui caractérise cette période de notre histoire, c'est-à-dire la recherche d'une unité. Nous étudierons donc

*La recherche de l'unité dans les Eglises protestantes de la Suisse.*

Quand on parle de l'Etat helvétique, on est tenté involontairement de parler aussi d'une Eglise helvétique. Si cette désignation n'a jamais correspondu à la réalité, ce fut pourtant un programme, ce fut le programme d'idéalistes helvétiques conséquents. La nation ayant trouvé son unité politique, les Eglises ne devaient-elles pas faire de même et se constituer en une seule Eglise nationale helvétique, au moins les Eglises protestantes ? C'était là, nous y avons déjà fait allusion, un des rêves du ministre Stapfer. Il se sentait personnellement responsable de toutes les associations cultuelles, protestantes, catholiques et même juives ou mennonites. Stapfer n'était pas en vain le ministre helvétique des cultes. Son idéal ecclésiastique correspondait à son idéal politique. C'était un unitaire, un tenant du centralisme helvétique, opposé au fédéralisme, en tout cas à tout esprit de clocher, au « Kantönligeist ». Nous ne nous faisons guère une idée de l'enthousiasme unitaire d'alors. La Suisse divisée et déchirée par les intérêts régionaux et locaux n'avait que trop donné le poignant spectacle de son incapacité et de sa faiblesse. Des hommes comme Pestalozzi se mirent au service de l'idéal d'une Suisse une et unie. C'est dans ce but que le futur pédagogue se fit journaliste. Il rédige le *Helvetisches Volksblatt*.

Sait-on que, à la veille des atrocités commises par l'envahisseur sur le peuple du Nidwald qui défendait son patrimoine cantonal, le grand philanthrope a publié une déclaration justifiant l'invasion française et ses exécutions ! C'est encore Pestalozzi qui, dans un appel vibrant, engage les jeunes Suisses à s'enrôler sous la bannière de la République qui apporte dans ses plis, avec la liberté, l'unité et la fraternité. « Celui qui combat dans cette armée, s'écrie Pestalozzi, représente la cause des Guillaume Tell et des Winkelried contre les Gessler. » (*Wernle*, p. 175). Certes, de même qu'il ne faut pas juger Calvin sur le bûcher de Servet, de même ces manifestes ne nous montrent pas Pestalozzi tout entier. Mais ces propos sont pourtant significatifs, ils nous apprennent à quel point non seulement l'idée de la liberté, mais celle de l'unité de toute une nation, et même de toute l'humanité, en dépit des différences raciales ou linguistiques ou confessionnelles, pouvait alors enthousiasmer les esprits en Helvétie.

Pestalozzi fut un de ces enthousiastes. Mais à côté de cet idéalisme, alors encore entaché de rationalisme, voici — chose rare alors — un calviniste authentique de la vieille souche, l'ancien bourgmestre de Saint-Gall, Caspar Steinlin. Partant de l'idée de la stricte Providence et d'une rigide prédestination, il déclare : « Dieu apparemment a voulu ce changement de régime en Suisse. Il faut donc s'y soumettre et, même dans cette nouvelle situation politique, rechercher uniquement ce qui est à la gloire de Dieu » (*Wernle*, p. 59).

Quoi d'étonnant dès lors que des esprits moins conservateurs fussent tout prêts à réaliser la devise révolutionnaire jusque dans le domaine des Eglises ? Une seule Eglise, indivisible, égalitaire, et fraternelle. Ce mot d'ordre fut donné par le Pays de Vaud qui, au point de vue politique aussi, marchait alors en tête du mouvement unitaire.

Au mois de mars 1798<sup>(1)</sup>, les pasteurs de Vevey adressèrent à leurs collègues protestants dans toute la Suisse un appel en langue latine, sollicitant leurs propositions et suggestions en vue d'établir une Eglise protestante suisse unie, qui correspondît à l'unité politique de l'Helvétie : « ...fœdus sanctum pangamus, ut in unum corpus, unum animum coalescamus omnes et greges quibus præsumus... omnes Helvetiæ partes hucusque dissutæ, dissonæ lingua, cultu, gubernatione, in unam gentem fratrum redigantur ».

Ce coup de clairon sonnant le rassemblement ecclésiastique partit des bords du Léman.

Mais ce fut avant tout le ministre des cultes qui rêvait à cette Eglise helvétique unitaire. Pourquoi pas ? N'avait-il pas formé le projet d'une seule grande Université nationale (réalisée plus tard dans sa section technique seulement par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich).

L'idée de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales suisses remonte à Stapfer aussi. Pourquoi n'aurait-il pas cru à la possibilité au moins d'une seule Eglise protestante helvétique formée par les différentes Eglises cantonales ?

En réalité, de plus en plus, il dut confier aux Chambres cantonales d'administration le soin de s'occuper directement des affaires ecclésiastiques. Il y eut cependant, pendant quelque temps, comme le

(1) D'après BLÖSCH, *ouvr. cité*, t. II, p. 165 ; le document original n'existe sans doute pas, mais Strickler a donné connaissance du fait à M. Blösch, d'après : LÉONHARD MEISTER, *Ueber den Gang der politischen Bewegungen in der Schweiz, vom März 1798*, p. 44.

début d'une surintendance de toutes les Eglises protestantes suisses. Il s'agissait du poste d'aumônier auprès du Directoire et, plus spécialement, pour les députés protestants et leur famille, lorsque le siège du gouvernement fut transféré d'Aarau protestant à Lucerne catholique. Ce pasteur directorial devait être bilingue. Il fut enfin trouvé, après bien des difficultés, en la personne du pasteur Louis Herren, d'Aubonne. Mais avant que ce surintendant protestant entrât en fonctions, le gouvernement helvétique, menacé par l'invasion des Alliés, dut quitter précipitamment Lucerne. Il s'établit à Berne, où le maintien du poste de pasteur spécial auprès des autorités helvétiques perdit tout intérêt.

Mais, entre temps, des travaux préliminaires furent entrepris pour établir une liturgie helvétique. Nous disons bien : une liturgie protestante unique, dont on se servirait du lac de Constance jusqu'au lac Léman. Et ce sont des laïques, des députés en personne, qui discutent ce projet d'un *Corpus liturgicum Helveticum*. Une grande discussion commença à travers toute l'Helvétie protestante. Ce fut une pluie d'articles et de brochures.

Le diacre Fäsch de Bâle, unitaire intrépide, se montre fort réjoui de ce que du centre de l'Etat unitaire parte ce mouvement vers l'unité liturgique ; il propose qu'au siège du gouvernement et des Chambres le culte ait lieu en français pour les personnes cultivées, et en allemand pour l'ordinaire du personnel gouvernemental. Les pasteurs Chavannes et Bridel de Vevey voudraient que, d'une manière uniforme, tous les pasteurs en Suisse fussent désormais désignés par le titre de « ministres du culte évangélique ». En même temps, ils font une proposition fort sensée en ce qui concerne le *Corpus liturgicum*. Qu'on recoure pour le composer moins aux produits de l'esprit national et séculier, qu'on mette à profit plutôt les riches trésors liturgiques non seulement du passé réformé, mais aussi des Eglises luthériennes, anglicanes et même catholiques. Manifestation de l'esprit œcuménique en pleine époque helvétique ! Du reste, le catholicisme d'alors — nous l'avons déjà fait remarquer — n'était pas hostile à toute idée de collaboration sur le terrain helvétique. En relevant ce fait, nous pensons moins à des ecclésiastiques tel que le curé de la ville de Lucerne, Thadée Müller, de triste mémoire, qui ne se gênait pas de prêcher sur la citoyenne Marie et le citoyen Jésus. Non, nous pensons, au contraire, au catholicisme si large d'un Ignace de Wesselberg, vicaire général du diocèse de Constance, qui, en opposition aux

évêques de la Suisse occidentale ou de Coire, observait une attitude conciliante à l'égard du nouveau régime. Mais ce fut, une fois de plus, notre Philippe-Albert Stapfer qui déploya tout son zèle de médiateur et qui fit appel à une fraternelle collaboration. Fameuse est sa proclamation au corps enseignant la religion, donc aux ecclésiastiques : *An die Religionslehrer Helvetiens über ihre Pflichten und Bestimmung*, du 15 octobre 1798. C'est une véritable lettre pastorale d'un laïque, que publie, en vrai évêque, ce ministre des cultes.

Dans ce document nous entendons, tour à tour, la voix d'un chrétien et celle d'un philosophe ; ce dernier est le disciple de Kant et de sa « Religion dans les limites de la simple raison ». Il exalte un état de religiosité qui n'est rien d'autre que la moralité achevée et réalisée en dehors de toute recherche d'une récompense et de tout ce qui n'est que du règne des sens. Mais cette religiosité toute spirituelle a pourtant besoin de se matérialiser, pour pouvoir être comprise des simples. La religion, telle qu'elle est enseignée par les Eglises, concrétise et rend plus tangible ce qui autrement échapperait à tout entendement humain. Dans la consommation des siècles, cette matérialisation aura perdu sa raison d'être. Mais, aussi longtemps que des hommes existent encore dans le temps et dans l'espace, ils auront besoin et de l'Etat et de l'Eglise qui, se complétant réciproquement, représentent précisément cette matérialisation de l'idée morale suprême (*Damour*, p. 43). Et cette idée morale, c'est avant tout Jésus qui l'a incarnée. Par cette conviction, Stapfer nous révèle, à travers ses déductions philosophiques, son profond attachement à la personne de Jésus, cette piété et ce piétisme qui reprendront le dessus dans la seconde partie de sa vie, en France.

En confessant si hautement le nom de Jésus, Stapfer se rapproche de son ami Lavater qui, dans l'été 1798, avait écrit ces lignes d'une si belle inspiration : « Je suis timide et craintif... mais je n'éprouve pourtant pas une once de peur. J'attends tout de la part de Dieu ; je n'attends rien des hommes... Car seule la connaissance et l'amour de Celui qui a pu dire : « Je suis ! », et qui pourtant s'est abaissé, nous délivrera des chaînes de l'égoïsme qui se sont comme incrustées dans notre chair et dans notre moelle ». Telle était aussi, de plus en plus, la conviction intime de Stapfer, son idéal de fraternité dans la société religieuse.

Cette unité fraternelle et libre entrevue par Stapfer fut un rêve, au moins sous la forme conçue par le ministre de l'Helvétique.

Ce n'est pas l'unité, mais l'union des Eglises protestantes qui s'est faite, d'abord timidement par la Conférence des Eglises protestantes de Suisse en 1858 et, plus efficacement, après la dernière grande guerre, en septembre 1920. Cette union devra, à l'heure qu'il est, se réaliser davantage encore. Elle pourrait, certes, reprendre la devise chère aux esprits les plus généreux du temps de la République helvétique, mais cette Union ou Fédération des Eglises protestantes suisses devra interpréter religieusement et vivre chrétinement cette unité, cette égalité et cette fraternité.

Ce qui alors fut trop souvent décrété d'un trait de plume et imposé par les bureaux de l'Helvétique, doit s'élaborer organiquement dans la liberté, seul régime que supporte à la longue toute Eglise évangélique. L'union sera toujours davantage le fruit précieux mûri sur cet arbre de liberté.

Ce qui, au temps de la République helvétique, était bien souvent une égalité égalitaire, ennuyeuse, artificielle, qui ne tenait pas compte des diversités individuelles de chaque canton et de chaque région de la patrie commune, doit devenir une égalité organique, vivante, qui ne sera jamais l'uniformité, mais bien la fédération des diverses individualités ecclésiastiques des Eglises particulières du pays.

La fraternité enfin, qui sans la foi en la paternité du Dieu de Jésus-Christ n'est qu'un vain mot, doit devenir davantage, dans les temps graves que nous sommes appelés à vivre, cette vraie Eglise helvétique — et, plus que cela, un jour, cette Eglise universelle, — dont les membres sont unis par une même charité.

Il faut évidemment se garder de tout rapprochement facile, de tout parallèle fortuit, et surtout de toute conclusion prématurée. Toujours est-il que notre temps ressemble, sous bien des rapports, à celui de la République helvétique. Un idéal ecclésiastique aussi fut alors entrevu. Il ne fut réalisé que très imparfaitement. Nos Eglises protestantes doivent éviter les erreurs commises alors. Mais elles ont aussi, nous semble-t-il, à l'heure qu'il est, à apprendre et à appliquer la grande leçon qui se dégage pour elles des pages de leur histoire d'il y a cent quarante ans.

Berne.

Otto-Erich STRASSER.

---